
**Un nouveau départ :
Une trousse de réinsertion sociale
à l'intention des familles**



Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s

Un nouveau départ : Une trousse de réinsertion sociale à l'intention des familles

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| À qui est destinée cette trousse ? | 5 |
| La famille peut faire toute la différence..... | 6 |
| La prise de décisions en conseil de famille pour la réinsertion (PDCFR)7 | |
| Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient | 8 |
| Un vrai chez-soi | 10 |
| Susciter le soutien de la collectivité | 12 |
| Créer en famille un plan de réinsertion | 13 |
| Étape 1 : Les fréquentations et les interactions sociales..... | 14 |
| Étape 2 : L'emploi..... | 16 |
| Étape 3 : L'alcoolisme et la toxicomanie..... | 18 |
| Étape 4 : L'orientation personnelle et affective | 20 |
| Étape 5 : L'attitude | 23 |
| Étape 6 : Le comportement dans la collectivité | 26 |
| Étape 7 : Les relations conjugale et familiale..... | 28 |
| Étape 8 : La feuille de travail du plan de réinsertion sociale..... | 31 |
| Conclusion..... | 36 |

Nous tenons à remercier les personnes et les organismes suivants pour leur contribution au projet :

- **La division de l'aumônerie du Service correctionnel du Canada, pour avoir financé le projet par une Entente de contribution**
- **Janet DeLaat, directrice de l'établissement Frontenac, Kingston, en Ontario
Serge Gagnon, directeur de l'établissement Montée St-François, Laval, au Québec
Michel Beauchamp, aumônier régional, Service correctionnel du Canada, région du Québec, pour avoir apporté leur soutien au projet**
- **Christine Sauvageau, Jacinthe Harvey et Cherryl Engum, pour avoir recueilli les commentaires des membres de la famille**
- **La Bridge House**
- **Le Bridge**
- **L'Aumônerie communautaire Corporation Jean-Paul Morin**
- **L'Église communautaire montagnaise « Aiamieu Mamuitun »**
- **Relais Famille**

Un nouveau départ : Une trousse de réinsertion sociale à l'intention des familles
a été écrit par Lloyd Withers, Marg Holland et Elizabeth Martin
Traduction : Marie-Andrée Gagnon

Also available in English under the title *Time's Up : A reintegration toolkit for families*

Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s
C. P. 72042, Bois-des-Filion, (QC) J6Z 4N9
Téléphone : 1 (450) 838-8297
Ligne de renseignements téléphoniques sans frais : 1 (877) 875-1285
Courriel : rcafd@sympatico.ca
Site Web : www3.sympatico.ca/cfcn/rcafd.html

ISBN 0-9688923-6-1

Copyright © 2005 RCAFD. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, transmise, transcrite, enregistrée sur un système d'extraction en une quelconque langue sous une quelconque forme par un quelconque moyen sans l'autorisation écrite des auteurs et du RCAFD.

À qui est destinée cette trousse ?

Cette trousse est destinée à :

Toutes les familles qui ont dû composer avec l’incarcération d’un de ses membres (et qui ne souhaitent pas en refaire l’expérience).

Tous ceux qui ont commis un crime, et qui veulent sortir de prison, rester dehors et vivre avec les gens qui les aiment et les soutiennent.

Tous ceux qui cherchent à comprendre la réinsertion familiale à la suite de l’incarcération d’un proche dans un établissement pénitentiaire.

La première ressource de cette série, *Qui purge la peine ? Un guide de survie à l’intention des familles et des amis en visite dans les pénitenciers fédéraux canadiens*, a été écrite pour venir en aide aux familles au début de l’incarcération d’un de leurs membres dans un établissement pénitentiaire. Elle parle des visites, des consignes de sécurité, des enfants, des parents, des conjoints, et d’autres proches devant composer avec l’incarcération.

La ressource suivante, *Un jour à la fois : Écrits portant sur la manière de composer avec l’incarcération d’un proche ou d’un ami*, raconte l’histoire de certains experts – des membres de la famille. Ils savent ce que c’est que d’avoir un proche incarcéré, et comment entretenir une relation et la faire grandir au cours de l’incarcération.

Les familles d’Abbotsford, de Hamilton, de Kingston, de Montréal et de Sept-Îles ont apporté leur contribution sous forme de commentaires à la présente ressource, intitulée *Un nouveau départ : Une trousse de réinsertion sociale à l’intention des familles*. Leurs commentaires au sujet de la réinsertion familiale et sociale figurent en marge de chaque page. Leurs histoires aideront peut-être d’autres membres de la famille à savoir qu’ils ne sont pas seuls à vivre ce qu’ils vivent. Être le proche de quelqu’un qui est incarcéré est chose difficile. La réinsertion sociale n’est pas plus facile. Le RCAFD tient à remercier les familles d’avoir eu le courage et l’intégrité nécessaires pour raconter leur histoire.

Le RCAFD s’excuse auprès des familles dont certaines parties de la présente trousse n’abordent pas la situation familiale qui leur est propre. Chaque situation familiale est unique. Par exemple, les besoins des hommes en réinsertion sociale diffèrent de ceux des femmes, et les besoins d’un conjoint ou d’une conjointe qui rentre à la maison diffèrent de ceux d’un fils ou d’une fille en réinsertion sociale. Il arrive parfois que le type d’infraction commise cause des difficultés lors de la réinsertion familiale et sociale. Si cette trousse n’aborde pas un besoin en particulier, le RCAFD se fera assurément une joie de recueillir vos commentaires.

La famille peut faire toute la différence

Quand une personne est dans l'armée ou à l'hôpital, il y a des amis, des voisins et certains services communautaires qui offrent leur soutien aux membres de la famille touchée par la séparation. Lorsqu'un membre de la famille est incarcéré, la communauté réagit souvent différemment. On ne traite pas toujours cette famille comme un atout, comme ayant droit à la dignité et au respect.

Cependant, les membres de la famille peuvent constituer la source de soutien la plus importante pour la personne incarcérée tandis qu'elle purge sa peine et durant sa réinsertion sociale. Les relations, le fait de savoir qu'on compte pour quelqu'un, sont un besoin fondamental pour tout être humain. La famille est souvent en mesure de voir les belles qualités de la personne, de voir au-delà du crime commis, sans toutefois oublier l'infraction. Elle est susceptible de fournir un soutien pendant plus longtemps que n'importe qui d'autre dans la collectivité.

Un membre de la famille parle :

« Toute relation saine a ses hauts et ses bas. On s'exerce à cheminer seul aussi bien qu'en équipe. On ne se traite pas en otages, ou de manière irrespectueuse, et on est honnêtes et ouverts dans nos communications. C'est important. Apprendre la patience et à se traiter avec respect, trouver de l'amour dans son cœur et être gentils les uns envers les autres sont une bonne façon d'être. »

Cette trousse contient des suggestions utiles, pour les familles qui en sont à l'étape des retrouvailles, concernant ce dont il faut tenir compte durant les changements apportés lors de la réinsertion familiale et sociale. Elle suggère des moyens de la planifier et des objectifs à se fixer. Elle renferme également certaines suggestions au sujet des familles qui craignent pour leur sécurité personnelle.

Plusieurs familles nous ont fait part de ce que sont, à leur avis, les besoins de la famille au cours de la réinsertion sociale. Vous trouverez leurs commentaires partout dans le présent document.

Les suggestions faites dans ce document reposent également sur la justice réparatrice, une approche centrée sur les éléments suivants :

- ★ À qui l'infraction a-t-elle causé du tort ?
- ★ Quel est le tort qui a été causé ?
- ★ Comment peut-on réparer le tort causé ?
- ★ Comment peut-on réduire les risques de torts éventuels ?

Pour terminer, les étapes suggérées en vue d'une réinsertion familiale réussie s'inscrivent dans le cadre de sept facteurs. Votre proche incarcéré les connaîtra bien, car le Service correctionnel du Canada s'en sert comme fondement du plan correctionnel. En vous concentrant sur les mêmes facteurs, vous augmenterez vos chances de créer en famille un bon plan de réinsertion.

La prise de décisions en conseil de famille pour la réinsertion

La prise de décisions en conseil de famille pour la réinsertion (PDCFR) est une approche de justice réparatrice visant la réinsertion familiale et sociale.

La PDCFR procède par rencontres familiales – une rencontre lors de laquelle toute la famille se réunit avec un facilitateur qualifié pour concevoir et mettre par écrit un plan de réinsertion fondé sur la famille. Il donne le temps nécessaire pour discuter de ce qui se passe réellement dans la vie de la famille et de ce qui doit se produire pour que la réinsertion soit couronnée de succès. Une fois le plan achevé, des bénévoles sont disponibles pour apporter du soutien à la famille au cours des premiers stades de la réinsertion.

La PDCFR repose sur sept facteurs importants de la réinsertion. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Service correctionnel du Canada se sert également de ces facteurs pour élaborer des plans correctionnels. Voici ces facteurs :

- Les fréquentations et les interactions sociales
- L'emploi
- L'alcoolisme et la toxicomanie
- L'orientation personnelle et affective
- L'attitude
- Le comportement dans la collectivité
- Les relations conjugale et familiale

Il est certainement préférable que la famille participe au PDCFR. Lorsqu'un facilitateur aide la famille à élaborer son plan, les chances de réussite de la réinsertion s'en trouvent accrues. Le soutien de la collectivité par les bénévoles constitue aussi un atout important dans la réussite des efforts fournis.

Toutefois, la famille peut choisir de se créer elle-même un plan. Vous trouverez plus loin dans la présente trousse les directives à suivre, y compris les étapes à respecter.

La prise de décisions en conseil de famille pour la réinsertion (PDCFR) : Le processus par lequel une famille, au moyen d'un conseil de famille, élabore un plan de réinsertion fondé sur la famille visant une réinsertion familiale et sociale réussie, en tenant compte du soutien que la collectivité est prête à apporter à la famille.

Le conseil de famille (CF) : une rencontre entre membres d'une même famille.

Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient

Un membre de la famille parle :
« *Les choses sont différentes depuis que tu n'es plus là. Tu dois tenir compte du fait que, pendant que tu étais en prison, notre vie a dû continuer et la dynamique familiale a changé.* »

Un membre de la famille parle :
« *De mauvais choix ont été faits dans le passé. Je ne le tolérerai pas de nouveau. Je ne subirai pas encore une fois. Ça suffit.* »

Un membre de la famille parle : « *Si je te vois, toi, ou n'importe qui d'autre être mis en danger à cause de tes actions, je vais le rapporter pour ta propre protection.* »

Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. Pourtant, les détenus sortent souvent de prison en pensant que peu de chose aura changé. Or, cette pensée risque de mettre en échec la réinsertion familiale. Les différences constatées risquent d'accroître sans cesse la frustration et la colère du proche en réinsertion. La vie a changé et il est impossible de retourner en arrière. Le passé n'existe plus. Les enfants ont grandi, les emplois ont changé, et les membres de la famille ont endossé des responsabilités différentes. Puis, il y a le fait de vivre avec un casier judiciaire et tous les changements qui ont eu lieu au sein de la société.

Voici quelques points importants auxquels réfléchir :

Les membres de la famille ont des attentes envers le proche qui leur revient. Ils veulent qu'il rende des comptes pour son comportement. La plus grande réussite a lieu quand le membre réintègre la famille en assumant la responsabilité de ses actes, est prêt à changer et est ouvert au soutien de la famille, à la supervision et aux services de la collectivité.

La famille en fait autant qu'elle peut, compte tenu des circonstances. Si elle hésite, c'est parce qu'elle ignore ce qu'elle doit faire ou qu'elle veut peut-être que le proche assume une plus grande responsabilité. Les membres de la famille craignent peut-être de revivre les effets d'un comportement criminel. La confiance doit être regagnée. Les membres de la famille ont besoin de voir des changements positifs et d'être rassurés.

Les membres de la famille sont des gens capables, qui ont déjà surmonté la période très difficile de l'incarcération.

Les membres de la famille ne sont pas des agents de libération conditionnelle, et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils jouent ce rôle en coulisse. Il se peut qu'ils discernent quand une aide s'avère nécessaire et appellent à l'aide pour qu'on apporte un soutien constructif au proche en réinsertion familiale.

La sécurité de tout le monde est importante. Les comportements violents et abusifs peuvent réapparaître au cours de la réinsertion. Ce n'est qu'en demandant de l'aide qu'on mettra fin à ce cycle.

Planifiez en vue de votre réussite, ou si vous disposez déjà d'un plan, passez-le en revue et, si nécessaire, modifiez-le. Veillez à ce que toute la famille soit d'accord sur ce qui doit être fait si des écarts de conduite semblent commencer à se produire.

La réinsertion ne réussit pas toujours. Cependant, pour certains, la réinsertion se fera seulement un pas à la fois, avec des hauts et des bas, mais toujours en se rapprochant du but ultime : la réussite. Il est possible que la famille ou le contrevenant considère comme un échec la révocation de la liberté conditionnelle et un retour en prison. Mais ce n'est pas forcément le cas. Il peut s'agir d'un temps d'arrêt, d'une confrontation nécessaire avec la réalité selon laquelle y a encore du travail à faire et des choses à apprendre.

Un membre de la famille parle :
« C'est certain que je serai blessée et contrariée, c'est éprouvant et douloureux pour les deux parties. Ça dépendrait des circonstances entourant le retour en prison de la personne. Si c'était à cause d'actes criminels offensifs, je ne serais pas capable de rester. »

Un vrai chez-soi

Un des avantages que comporte le soutien de la famille réside dans le fait qu'elle procure un vrai chez-soi. Cela fait une énorme différence, car il peut s'avérer très difficile de trouver un logement ou un lieu d'hébergement convenable quand on sort de prison. On obtient ainsi également une adresse. Le fait de ne pas avoir d'adresse est souvent une pierre d'achoppement pour la personne qu'on vient de remettre en liberté, car presque tous les formulaires de demande exigent qu'on fournisse une adresse.

La définition de la famille qu'emploie le RCAFD est la même que celle de l'Organisation des Nations Unies : la famille est « un groupe de personnes qui sont unies par des liens affectifs, de parentalité, de dépendance ou de confiance ». Il existe une autre définition unique de la famille : « La famille se compose de gens qui t'accueilleront quand personne d'autre ne le fera. »

Cette affirmation exprime le sentiment de sécurité, d'appartenance et d'amour qu'une famille peut procurer. Il y a quelqu'un qui se soucie et qui apporte le soutien nécessaire. Avoir quelqu'un qui nous attend à notre sortie de prison accroît considérablement nos chances de réussite en matière de réinsertion. La famille ou ceux qui tiennent lieu de famille – un groupe de bénévoles, un cercle de soutien, une communauté de foi – peut faire une énorme différence.

Un membre de la famille parle : « *Je cheminerai avec toi de toutes les manières susceptibles de rendre cette expérience aussi positive pour toi que possible.* »

Il arrive parfois que, pour la famille, il soit difficile d'accueillir la personne de nouveau dans sa vie de tous les jours. Il y a une personne de plus à inclure dans les décisions, les activités et les finances quotidiennes. La famille lutte souvent avec une colère non réglée par rapport au comportement criminel, ou au fait qu'elle ait dû elle-même « faire du temps » durant les années d'incarcération du proche.

D'autres fois, il arrive que la collectivité stigmatise de nouveau le membre de la famille dont la libération est médiatisée. Il se peut aussi que les employeurs, les propriétaires d'immeubles à logements, et les voisins adoptent une attitude négative. De plus, il est possible que le fait de devoir rendre des comptes à un agent de libération conditionnelle occasionne du stress au sein de la famille. Certains ont appelé cette partie du processus de réinsertion « purger une seconde peine ». Juste comme on se dit que c'est terminé, on découvre qu'on a encore « du temps » à faire dans la collectivité.

Pour la famille, la réinsertion est quelque chose qu'on attend avec anticipation, qu'on espère et qu'on planifie. Il arrive même qu'on la redoute. Réapprendre à vivre ensemble, c'est du travail. Les relations peuvent s'avérer ardues, même sans le bagage supplémentaire qu'occasionnent l'incarcération et la réinsertion sociale.

Parfois, la famille ne peut plus aider

Il arrive parfois que la famille ne soit plus en mesure d'aider. Le compte bancaire émotionnel de la famille est à zéro. Il se peut que ce soit également le cas de son compte bancaire financier. Tout le monde se sent au bout du rouleau et toutes les ressources sont épuisées.

Parfois, c'est un membre de la famille qui a été la victime de l'infraction commise. Les torts causés ont été trop graves. Il se peut qu'on n'arrive plus à composer avec la douloureuse attitude de la collectivité.

Il arrive que la chose la plus honnête et la plus utile qu'une famille puisse faire consiste à dire : « Je ne peux plus donner. »

Parfois, la solution au problème consiste à avoir recours à une « famille de substitution ». Voilà le type de soutien que proposent les *Cercles de soutien et de responsabilité* dans le cas des personnes à haut risque et à grands besoins.

Un membre de la famille parle :
« *Je ne vais pas faire semblant qu'il ne se passe rien. Je vais te parler et veiller à ce que tu aies de l'aide pour t'empêcher de te faire du mal. Je vais te le dire si je te vois changer pour le pire. Je veux que tu me promettes que tu m'écouteras. Promets-le-moi et promets-le aux enfants.* »

Susciter le soutien de la collectivité

Le soutien de la collectivité peut s'avérer utile à la réinsertion, tant pour la famille que pour la personne qui la réintègre. Gagner le soutien de la collectivité contribue grandement à gagner la confiance d'autrui. La réussite résulte presque toujours du fait de bien travailler avec les autres.

Un membre de la famille parle :
« Obtiens du soutien et utilise-le – sans soutien, la plupart des gens remis en liberté ne restent pas dehors bien longtemps. »

Équipe bénévole de soutien : Des bénévoles formés qui soutiennent et encadrent la famille dans le plan de réinsertion.

Un membre de la famille parle : *« À ta sortie, la vie sera difficile, mais avec de l'amour et de la compréhension, toi et moi, nous pouvons y arriver, avec beaucoup de soutien de la part des familles et des groupes de soutien. »*

La présente trousse fait partie du Modèle Frontenac, qui tient son nom de l'établissement Frontenac, situé à Kingston, en Ontario. Cette trousse fait également partie intégrante du projet *Service de soutien familial pour la réinsertion sociale* de l'établissement Montée St-François, situé à Laval, au Québec. Le Modèle Frontenac concerne notamment des bénévoles formés qui soutiennent la famille lors de la première année de la réinsertion familiale et sociale. Ces bénévoles s'appellent « équipe bénévole de soutien ». Ce nom est important en ce sens qu'il insiste sur le besoin qu'ont toutes les familles d'avoir un soutien provenant d'amis. Ces bénévoles ne sont ni des thérapeutes, ni des conseillers, ni des travailleurs sociaux. L'équipe bénévole de soutien a pour mission de soutenir une famille durant cette période d'adaptation.

Voici d'autres exemples de soutien dont les personnes qui rentrent chez eux et leur famille peuvent se servir :

- ★ Une communauté de foi (paroisse, Église locale, synagogue, mosquée ou autre lieu religieux)
- ★ Un employeur
- ★ Un secteur bénévole ou un organisme caritatif comme
 - La Société John Howard
 - La Société Elizabeth Fry
 - La Société Saint-Léonard du Canada
 - L'Armée du Salut
- ★ L'aumônier communautaire
- ★ Option VIE (si votre proche est condamné à perpétuité)
- ★ Les AA, les NA, Al-Anon
- ★ Un centre de désintoxication
- ★ Un centre communautaire de counseling

À sa sortie de prison, une personne doit prouver, par sa conduite, qu'elle est digne de la confiance d'une autre personne ou d'une organisation. Ses actions doivent être conformes à ses paroles.

Qu'il provienne de la famille ou d'organismes communautaires, le soutien apporté exige un plan de réinsertion. Voilà où entre en scène la prise de décisions en conseil de famille pour la réinsertion (PDCFR). Tout repose sur la création d'un tel plan.

Créer en famille un plan de réinsertion

Il vaut certainement mieux que vous ayez de l'aide pour élaborer en famille votre plan de réinsertion. La PDCFR se sert d'un facilitateur formé pour aider la famille à se créer un plan de réinsertion.

Cela ne veut pas dire que vous soyez incapable d'élaborer un tel plan. Il y a des familles qui choisissent de suivre par elles-mêmes un processus de planification. C'est seulement que les chances de réussite sont meilleures quand on a recours aux services d'un facilitateur pour élaborer le plan et le mettre à exécution. Le facilitateur peut guider la famille de manière à ce qu'elle échappe à certains pièges et qu'elle puisse surmonter les obstacles susceptibles de joncher sa route.

Cependant, le facilitateur ne peut pas tout faire – le plan est celui de la famille, et non celui du facilitateur. Le plan est élaboré dans le but de répondre aux besoins de la famille tels qu'elle les conçoit.

La partie suivante de la trousse décrit les étapes qu'une famille peut franchir pour élaborer un plan de réinsertion sans l'assistance d'un facilitateur. La famille pourra s'en servir comme guide ou encore comme démarche initiale pour obtenir de l'aide.

Un membre de la famille parle :
« *Je vais essayer d'aider, que tu le veuilles ou non. Moi et le reste de la famille, on ne va pas revivre ça.* »

Étape 1 : Les fréquentations et les interactions sociales

Un membre de la famille parle :

« Entretiens des relations saines et une perspective positive. Tiens-toi loin des gens qui ont une attitude négative. »

Un membre de la famille parle :

« Il y a des gens qui aiment en entraîner d'autres avec eux vers le fond. Veille à bien choisir tes amis. Il y a des gens très bien dans la collectivité (et d'autres qui ne le sont pas). À la base, il est essentiel de côtoyer des gens au comportement sain, de même que d'avoir des relations saines. »

Un membre de la famille parle :

« On se fait juger selon les gens qu'on fréquente, les bons comme les mauvais. »

Des recherches ont démontré que le facteur « fréquentations et interactions sociales » compte parmi les facteurs prédictifs les plus fiables quant aux chances qu'a une personne ayant été incarcérée de ne pas retomber dans le crime et de ne pas retourner en prison.

Cela s'explique par le fait que le pouvoir ou l'influence des pairs est à la source de bon nombre de rechutes dans le crime, ou encore de l'abus d'alcool et d'autres drogues susceptible de mener au crime. Voilà pourquoi la personne qui sort de prison doit entretenir des relations avec ceux qui auront la meilleure influence sur elle. Les pairs et les gens qu'on fréquente jouent un rôle d'importance et d'influence. Les personnes en liberté conditionnelle sont souvent tenues de respecter une interdiction de fréquenter en connaissance de cause d'autres criminels connus.

La réinsertion peut donner lieu à une période de solitude. La prison est un lieu étrange, où on se sent seul même si on y est constamment entouré de gens et où la vie privée est rare. Mais au moins on connaît ton nom ! On y est « quelqu'un ». Les gens y ont quelque chose en commun, ne serait-ce que le fait d'être incarcérés.

La personne remise en liberté doit réapprendre à s'identifier aux gens qui n'ont pas un style de vie criminel. Cela veut dire apprendre à s'identifier au commun des mortels, celui qui se lève, va travailler, paie ses factures, cuisine, fait des courses, a des passe-temps, regarde la télé, fait les choses avec modération, et ainsi de suite. Le citoyen moyen qu'on rencontre partout.

En bout de ligne, l'ancien détenu est responsable de son comportement. Sa famille peut l'aider en favorisant de nouvelles interactions sociales et amitiés, et lui rappeler à l'occasion la nécessité de ne pas fréquenter des gens qui sont susceptibles de l'entraîner vers le fond.

L'interdiction de fréquenter certaines personnes peut avoir un effet sur la famille. Elle peut vouloir dire, par exemple, que deux femmes qui se sont soutenues au cours de l'incarcération de leurs conjoints soient dans l'impossibilité de se fréquenter en couples après la libération de leurs conjoints respectifs. Cette découverte peut être chargée d'émotions. Si vous avez des doutes quant à votre situation et que vous souhaitez avoir des clarifications, informez-vous auprès de quelqu'un, comme la personne qui supervise la remise en liberté de votre proche. Il vaut mieux l'apprendre plus tôt que trop tard.

Questions à se poser – Les fréquentations et les interactions sociales

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension des fréquentations et des interactions sociales durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Votre proche en réinsertion a-t-il un ou plusieurs pairs, amis ou proches impliqués dans une vie criminelle ?

Votre proche en réinsertion a-t-il été condamné avec un complice ?

Votre proche en réinsertion était-il membre d'un gang ou d'une organisation criminelle ?

Votre proche en réinsertion aura-t-il à respecter une interdiction de fréquenter certaines personnes ?

Votre proche en réinsertion a-t-il un ou plusieurs amis intimes qui ne vivent pas du crime ?

Votre proche en réinsertion est-il en communication avec au moins un organisme communautaire qui peut lui apporter du soutien ?

Étape 2 : L'emploi

Un membre de la famille parle :
« Pour décrocher un emploi, il est très important que tu t'y applies, que tu n'abandonnes pas, et que tu te prépares à te faire rejeter et à continuer jusqu'à ce que tu obtiennes un "oui". »

Un membre de la famille parle :
« Ça va être dur ! Tu vas avoir l'impression de faire du lèche-bottes pour obtenir un emploi. Mais tu dois continuer d'essayer, de t'employer à trouver un emploi. »

Un membre de la famille parle :
« Tu dois avoir une expérience récente. Les employeurs voudront savoir pourquoi un tel intervalle entre ton dernier boulot et ta recherche actuelle d'un boulot. »

Se trouver un emploi constitue une des meilleures preuves de la réussite de la réinsertion. L'emploi aide à stabiliser la vie, et peut contribuer à donner le sentiment de valoir quelque chose. Il aide certainement la famille à payer ses dépenses.

Chercher un emploi, faire une demande d'emploi et passer des entrevues d'emploi sont des démarches stressantes. Tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi essuieront parfois des refus. Voici de bons conseils à suivre quand on cherche un emploi :

- ★ Les possibilités d'emploi et la rémunération sont déterminées par le degré de scolarité.
- ★ Les compétences, les emplois antérieurs et les références ont de l'importance.
- ★ Un bon curriculum vitae, une bonne planification, la persévérance et la chance aident également.

Il peut être compliqué, pour quelqu'un qui a un casier judiciaire, de trouver un emploi. Les longs intervalles entre les emplois le trahissent souvent auprès des employeurs. Bon nombre d'employeurs savent obtenir des renseignements lors d'une entrevue d'emploi ou par les lettres de recommandation. La franchise est conseillée dans la plupart des cas, car elle peut faire éviter des problèmes ultérieurement. Un employeur pourra ne pas vouloir engager quelqu'un qui a fait de la prison, car cela risquerait d'affecter son entreprise.

Pour la personne remise en liberté, tout emploi peut être bon dans la mesure où il l'aide à rester hors de prison. Il peut servir de tremplin vers un autre emploi.

Après avoir décroché l'emploi, il s'agit de le garder. Il suffit souvent d'être au travail à l'heure et de faire les choses comme on le doit.

Certains ont besoin de prendre le temps de se réadapter à la vie dans la collectivité avant de chercher du travail. La réinsertion dans la collectivité varie d'une personne à une autre. La période de transition peut l'aider à se préparer à chercher un emploi et à bien composer avec les entrevues.

Le mieux pour la famille, c'est d'apporter ses encouragements et son soutien. Elle peut aider son proche à la recherche d'un travail en l'encourageant à être réaliste dans ses attentes selon ses emplois précédents, son expérience, son degré de scolarité et ses compétences.

Questions à se poser - L'emploi

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension de l'emploi durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Votre proche en réinsertion avait-il un travail avant son arrestation ?

La situation financière de votre proche en réinsertion était-elle bonne avant son arrestation ?

Votre proche en réinsertion était-il bénéficiaire du bien-être social ?

Votre proche en réinsertion vivait-il du crime ou d'activités illégales ?

Votre proche en réinsertion a-t-il déjà travaillé toute une année ?

Votre proche en réinsertion a-t-il au moins son diplôme du secondaire ?

Votre proche en réinsertion a-t-il appris un métier ?

Votre proche en réinsertion a-t-il accru sa scolarité durant son incarcération ?

Votre proche en réinsertion payait-il un loyer ou une hypothèque avant son incarcération ?

Étape 3 : L'alcoolisme et la toxicomanie

Un membre de la famille parle :
« L'alcool et les drogues sont le moyen le plus sûr et le plus rapide de se retrouver dans le pétrin. Ils nuisent à l'estime de soi et rendent impossible une perception réaliste de la vie. Vivre un jour à la fois peut donner de l'espoir pour l'avenir quand on s'y est habitué, et la vie devient plus intéressante et plus gratifiante. »

Un membre de la famille parle :
« L'alcool et les drogues sont partout. Tu y auras facilement accès. À toi de choisir. Veux-tu vraiment rester à la maison avec la famille et obtenir du soutien ? Ou t'isoler et faire du tort à ta famille, et peut-être retourner en prison ? La liberté, c'est un choix. Choisis bien ! »

L'alcoolisme et la toxicomanie constituent une difficulté pour beaucoup de personnes qui ont commis un crime. Dans bon nombre de cas, la prison peut constituer une occasion de s'en libérer. Si certaines personnes arrivent à s'en libérer d'elles-mêmes, cette réussite reste l'exception à la règle. La plupart ont besoin d'une sorte d'intervention ou d'un programme de traitement afin d'y échapper et de ne pas y retomber.

La personne qui revient de prison sera incapable de résister à l'alcoolisme et à la toxicomanie si les membres de sa famille, surtout son conjoint ou sa conjointe, sont encore eux-mêmes sous l'emprise des drogues et de l'alcool. Il se peut que le conjoint ou la conjointe doive s'engager à ne plus consommer.

Le fait de ne pas retomber dans l'alcoolisme et la toxicomanie est souvent lié aux fréquentations et aux interactions sociales. Il importe de se faire des amis qui ne consomment ni alcool ni drogues. L'alcoolisme et la toxicomanie ne sont pas la cause des crimes commis, mais en augmentent les risques, en donnant du « faux courage ».

Un des moyens de ne pas retomber dans l'alcoolisme ou la toxicomanie consiste à trouver des activités saines qui combleront le vide que les drogues et l'alcool servaient à combler. Faites du bénévolat en famille. Cherchez dans la collectivité des occasions de côtoyer des gens qui ne consomment pas. Lancez-vous ensemble dans un programme d'exercice ou un nouveau passe-temps. Rendez-vous dans un centre d'information communautaire pour voir ce qui se passe dans votre localité. Allez dans une église, une synagogue, une mosquée ou un autre lieu religieux. Assistez aux réunions des AA, des NA ou d'Al-Anon.

Une rechute peut amorcer un retour rapide en prison. Rappelez-vous que la famille peut aider, mais c'est à votre proche en réinsertion qu'il incombe de s'engager à ne pas se remettre à consommer.

Entourez-vous de gens positifs au sein même de votre famille.

Questions à se poser – L'alcoolisme et la toxicomanie

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension de l'alcoolisme et de la toxicomanie durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Les drogues et l'alcool ont-ils déjà été un problème pour votre proche en réinsertion ?

Votre proche en réinsertion a-t-il déjà eu des problèmes à l'école ou au travail parce qu'il consommait des drogues ou de l'alcool ?

La consommation de drogues ou d'alcool par votre proche en réinsertion a-t-elle déjà été à l'origine de problèmes conjugaux ou familiaux ?

Votre proche en réinsertion a-t-il déjà violé la loi lorsqu'il se trouvait sous l'influence d'une drogue ou de l'alcool ?

Le fait de fréquenter des gens inclut-il toujours ou souvent la consommation de drogues ou d'alcool ?

Votre proche en réinsertion a-t-il suivi un programme de désintoxication au cours de son incarcération ?

Votre proche en réinsertion dispose-t-il déjà sur papier d'un plan de prévention des rechutes ?

Votre proche en réinsertion participera-t-il à des réunions des AA ou des NA au cours de sa réinsertion sociale, et sait-il où et quand la réunion des AA ou des NA se tiendra le plus près de chez lui ?

D'autres membres de votre famille consomment-ils actuellement ?

Étape 4 : L'orientation personnelle et affective

Un membre de la famille parle :
« *Tu dois bien connaître les conditions de ta remise en liberté et les suivre à la lettre.* »

Un membre de la famille parle :
« *Comment est-ce que je peux savoir que tu resteras dehors quand tu sortiras ? Une fois tout ça dit et fait, à quoi faudra-t-il qu'on travaille ?* »

Un membre de la famille parle :
« *Tu dois savoir que le counseling est une grande priorité, que ce soit pour ton rôle de parent ou toute autre relation.* »

« *On devra peut-être frapper à plusieurs portes avant de trouver l'aide qu'il nous faut, mais on doit persévérer jusqu'à ce qu'on ait trouvé du counseling pour nous. Même si tu penses que nous n'en avons pas besoin.* »

Les problèmes personnels et affectifs sont très complexes, c'est pourquoi ils exigent souvent qu'on ait recours à des programmes, à du counseling ou à un traitement. Pour sortir de prison, rester dehors et ne plus faire de tort à personne, il se peut que votre proche ait besoin de ce type d'intervention pour régler ces problèmes.

Les problèmes personnels et affectifs peuvent se diviser en plusieurs catégories, que Robinson, Porporino et Beal ont décrites comme suit dans leurs recherches :

Le moi psychologique – les problèmes personnels, les problèmes culturels, la perception de soi, l'appartenance à un gang, les problèmes relationnels

La cognition (pensée) – la résolution de problèmes, l'entregent, l'empathie (la capacité de comprendre les sentiments d'autrui), l'étroitesse d'esprit

Le comportement – l'anxiété, l'assertivité, l'impulsivité, la prise de risques, l'agressivité, la colère et l'hostilité, l'intolérance aux frustrations, le jeu, l'incapacité de régler des conflits et autres problèmes comportementaux

Les traits de caractère – les dispositions personnelles, le comportement sexuel, les attitudes sexuelles, la santé mentale et les troubles mentaux

(fondé sur « *A Review of the Literature on Personal Emotional Need Factors* », 1998, p. 82-85)

Il y a plusieurs programmes auxquels il se peut que le bureau ou l'agent de libération conditionnelle demande à votre proche de participer. Ces programmes s'inscrivent dans le plan correctionnel ou le plan de remise en liberté. Il est important que vous sachiez quels programmes votre proche a suivis ou devra suivre.

Voici quelques-uns des programmes du Service correctionnel du Canada qui aident à régler les problèmes personnels et affectifs :

Programme d'apprentissage cognitif des compétences
Programme de renforcement des compétences cognitives
Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Programme de renforcement de la maîtrise de la colère et des émotions
Programme d'acquisition des compétences familiales et parentales
Programme d'initiation aux loisirs
Programme Compétences liées à l'intégration communautaire
Programme Contrepoint
Programmes de lutte contre la violence familiale
Programmes d'acquisition de compétences psychosociales
Programmes pour délinquants sexuels
Programme de toxicomanie
Programmes de prévention de la violence

Si le proche en réinsertion souffre d'un trouble mental grave et est remis en liberté par un centre de traitement correctionnel, un travailleur social du centre de traitement pourra l'aider à planifier sa remise en liberté. Le proche en réinsertion pourra ainsi poursuivre son traitement psychologique ou psychiatrique au sein de la collectivité.

Dans certains cas, en raison de la nature et de la gravité du crime commis, la participation à des programmes et à des interventions de traitement est une condition à remplir pour être remis en liberté. Les programmes destinés aux gens qui sont remis en liberté font l'objet de longues listes d'attente. Le fait de devoir attendre de participer à un programme communautaire risque d'accroître le stress tant de la personne qui retourne chez elle après avoir été incarcérée que de sa famille durant une période où les risques de rechute sont très élevés. La famille peut soutenir son proche en l'encourageant à la patience, en lui faisant des suggestions quant aux choses à faire pendant que son nom poursuit son ascension sur la liste d'attente, et puis en renforçant tout changement positif qu'elle observe après le début du programme ou du traitement.

Un membre de la famille parle :
« *Quand j'étais en pleine cure de désintoxe, quelqu'un m'a dit qu'ils allaient me rendre clean et me réinsérer dans la société. Mais j'ai fait une rechute. Comment est-ce que ça pouvait marcher, puisque je ne m'étais jamais senti comme un membre de la société et que je ne le voulais même pas ? J'en suis venu à chercher des organisations et des gens avec qui je me sentais à l'aise et j'ai découvert ma zone de sécurité. »*

Un membre de la famille parle :
« *On peut obtenir de l'aide auprès d'organisations comme le RCAF, le M2W2 ou notre Église, certains membres de la famille et des amis. On peut s'aider soi-même et s'aider les uns les autres en travaillant ensemble. »*

Questions à se poser – L'orientation personnelle et affective

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension de l'orientation personnelle et affective durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Votre proche a-t-il été accusé d'avoir commis une infraction incluant un vol ou une agression avec violence ?

Votre proche faisait-il partie d'un gang ou d'une organisation criminelle ?

A-t-on diagnostiqué chez votre proche un trouble mental ?

A-t-on demandé à votre proche de suivre un programme de prévention de la violence familiale ?

A-t-on demandé à votre proche de suivre un programme de maîtrise de la colère ?

Votre proche souffre-t-il d'une difficulté d'apprentissage ?

Votre proche a-t-il déjà été impliqué dans un accident ou un événement qui lui a causé un traumatisme crânien ?

La consommation prolongée de drogues ou d'alcool a-t-elle endommagé les facultés de votre proche ?

Votre proche a-t-il commis une infraction sexuelle ?

A-t-on demandé à votre proche de suivre un programme de traitement pour délinquants sexuels ?

Étape 5 : L'attitude

Les gens choisissent la manière dont ils se comporteront. Le comportement est fondé sur la pensée – je pense quelque chose et je me conduis en fonction de cette pensée. Certaines pensées et attitudes peuvent conduire à un comportement criminel.

Les gens sont en mesure de changer leur mode de pensée, ce qui influencera leur attitude. Ces changements doivent être apportés si on veut commencer une nouvelle vie avec la famille et dans la collectivité.

Il y a des façons de penser et d'agir qui peuvent être nécessaires pour survivre en prison, mais ces attitudes ne fonctionnent pas en collectivité.

De plus, les prisons sont fondées sur le contrôle et la sécurité. La plupart des décisions étaient prises pour votre proche incarcéré. Dans la collectivité, on s'attendra à ce que votre proche planifie et agisse selon les décisions prises d'une manière qui pourrait, maintenant qu'il est sorti de prison, lui sembler inhabituelle. Il se pourrait qu'il s'attende à ce que vous preniez les décisions à sa place. À d'autres occasions, il semblera vous demander votre permission. D'autres fois, il pourra s'irriter de ce que vous remettiez en question les règlements et les routines actuellement en vigueur au sein de la famille. Comme un membre d'une famille l'a dit :

« Ce n'était pas "et ils furent heureux pour toujours"... Il m'appelait "Gardien" quand on l'a remis en liberté. Il doit y avoir une trousse de sortie pour les familles. Lui, il a eu des programmes ; moi, j'ai eu que de la %&* ! Je n'avais pas la moindre idée de ce à quoi je devais m'attendre. »

Le vrai monde, c'est la collectivité, et non la prison. Il en va de même pour l'attitude. L'attitude adoptée en collectivité est la vraie attitude, et non celle adoptée en prison.

Parfois, c'est la peur qui est à l'origine de l'attitude – la peur d'interagir avec les autres, la peur du ridicule, la peur de ne pas savoir, la pensée que tout le monde sait quelque chose qu'on ignore, la peur de se faire juger, et ainsi de suite. Votre proche en réinsertion aura peut-être besoin d'aide pour apporter les changements qui s'imposent et surmonter ses craintes.

Un membre de la famille parle :
« *Montre-toi humble. Assure-toi qu'il n'est pas aigri. Beaucoup de gens sont prêts à aider quelqu'un qui met le doigt sur les défis à relever.* »

Un membre de la famille parle :
« *Avec la bonté et l'amour qu'il y a dans mon cœur, je vais communiquer ce que je vois se produire et je vais te rappeler gentiment que tu n'as pas à finir ta vie dans le pétrin. C'est à toi de choisir. Je t'aime et je sais que tu mérites une meilleure vie, une vie plus sereine.* »

Voici quelques suggestions utiles :

Un membre de la famille parle :

« Essayez de trouver des activités à faire avec votre famille et vos proches. Ça vous rapprochera les uns des autres. »

Un membre de la famille parle :

« Quand tu te sens mal et que tu n'arrives pas à me dire que tu prends de mauvaises décisions, tu risques de retomber dans le crime, et ceux qui se préoccupent de toi en souffriront. On va te perdre encore une fois. »

- **Aidez-le à tenir un agenda, à prendre note des rendez-vous auxquels il doit se présenter et des appels téléphoniques qu'il doit faire ou des renseignements qu'il doit trouver.**
- **Il y a des renseignements qu'il pourra avoir de la difficulté à trouver. Affichez les numéros de téléphone importants sur le frigo, y compris celui des organisations susceptibles de lui fournir les renseignements dont il a besoin.**
- **Encouragez votre proche à user de patience.**
- **Les listes d'attente sont monnaie courante, et l'attente dure parfois plusieurs semaines ou mois. Rappelez à votre proche qu'il ne doit pas s'en sentir visé.**
- **Aidez votre proche à découvrir l'endroit où se trouve le bureau où se tiendra un rendez-vous une journée ou plus avant ce rendez-vous. Cela pourrait inclure l'itinéraire de l'autobus à emprunter, et ainsi de suite, pour qu'il puisse se préparer.**
- **Après son rendez-vous, demandez-lui s'il a eu du mal à arriver là-bas à l'heure, ou s'il a eu du mal à trouver l'immeuble ou le bureau.**

Il se peut que votre proche ne réalise pas que le fait de rater un rendez-vous puisse être aussi grave que de rater un dénombrement dans les murs de la prison.

Il y a autre chose au sujet de l'attitude. Les règles de la prison ne sont pas les mêmes que celles de la collectivité. Le langage que les gens emploient a un sens différent. En prison, un mot signifie quelque chose de bien précis, alors que dans la collectivité il ne signifie rien. Cesser de voir le monde à la manière d'un détenu pour le voir à la manière d'un membre de la collectivité peut obliger à changer sa perception du tout au tout.

Il importe de se rappeler ce qu'est la réinsertion sociale. Le proche en réinsertion a la responsabilité d'apporter des changements positifs à son mode de pensée et à son attitude. Ce faisant, il est susceptible d'éprouver des craintes et de l'appréhension, ainsi que de se sentir isolé et peu sûr de lui.

Il a besoin de votre soutien pour faire la transition entre l'établissement pénitentiaire et la collectivité.

Questions à se poser – L'attitude

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension de l'attitude durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Diriez-vous que votre proche en réinsertion a une attitude positive envers les gens en autorité, comme les employeurs, les superviseurs et les agents de libération conditionnelle ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion a une attitude positive en ce qui concerne la nécessité de trouver et de garder un emploi ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion arrive à entrer en relation avec des gens qui n'ont pas trempé dans le crime ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion est capable en général de comprendre le point de vue d'une autre personne ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion a un passe-temps ou des loisirs qui sont significatifs ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion arrive à équilibrer ses responsabilités familiales avec d'autres activités ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion accepte la critique, quand elle est constructive ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion a tendance à toujours chercher à avoir le dernier mot ?

Diriez-vous que votre proche en réinsertion est relativement libre de préjugés contre les gens d'autres races, d'autres cultures ou de l'autre sexe ?

Votre proche en réinsertion est-il capable de faire la différence entre les gens qui sont susceptibles d'être d'une bonne influence et ceux dont l'influence risque d'être néfaste ?

Votre proche en réinsertion parle-t-il comme s'il était encore en prison ?

Étape 6 : Le comportement dans la collectivité

Un membre de la famille parle :
« Développe un bon soutien et communique chaque semaine avec des gens dont le soutien est sain, et qui ne boivent pas et ne se droguent pas. Abstiens-toi des copains qui aiment se soûler et se geler. Fais des choses saines pour toi-même en décidant si ça vaut la peine ou non de retourner en prison. Décide par toi-même de te discipliner à mener une bonne vie. »

Trouver un endroit où vivre, déménager, trouver un médecin et un dentiste, ouvrir un compte en banque, obtenir une carte de crédit, établir un budget et gérer son argent, équilibrer travail et famille, faire l'épicerie, cuisiner, faire le ménage, participer aux activités communautaires. La liste des tâches quotidiennes est sans fin et ne ressemble pas à la vie en prison, à l'exception peut-être de certaines unités dans les établissements à sécurité minimale où les détenus sont responsables de leur propre « maison », comme c'est le cas de certaines unités de l'établissement Ste-Anne-des-Plaines.

Une fois que votre proche est enfin de retour à la maison, il n'y a plus personne pour lui dire comment, quand et où faire quoi que ce soit relié à la vie de tous les jours.

Il incombe à votre proche en réinsertion de suivre des routines régulières, et de planifier ses activités et ses tâches quotidiennes. Il importe que, dans son plan, il tienne compte des besoins des autres membres de la famille. Tout le monde devra sans doute travailler ensemble à la création d'un plan ou d'un horaire quotidien qui répondra aux besoins de tous et qui dressera la liste des responsabilités de chacun. Une fois le plan élaboré, il incombe alors à tous de faire ce qu'ils ont convenu de faire ou de se comporter comme ils s'y sont engagés.

Les sports, la musique, les soupers entre amis, les rencontres d'Église sont certaines des activités susceptibles d'ouvrir la porte à de nouvelles relations au sein de la collectivité. Elles permettront également d'atteindre un équilibre sain entre bien-être physique et bien-être émotionnel.

La prison n'est pas un lieu normal où vivre. Le vrai monde est le monde au-delà des murs et des clôtures de l'établissement pénitentiaire.

Questions à se poser – Le comportement dans la collectivité

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension du comportement dans la collectivité durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Votre proche en réinsertion est-il capable de demander de l'aide ou des renseignements ?

Votre proche en réinsertion est-il capable d'entamer une conversation avec quelqu'un ?

Votre proche en réinsertion est-il capable de résoudre des problèmes et des conflits sans se laisser dominer par la frustration ?

Votre proche en réinsertion est-il capable de se fixer des objectifs et de respecter ses rendez-vous ?

Votre proche en réinsertion est-il capable de se préoccuper des sentiments d'autrui et de les comprendre ?

Votre proche en réinsertion réagit-il généralement de manière socialement acceptable ?

Votre proche en réinsertion est-il capable de s'établir un budget et de s'y tenir ?

Votre proche en réinsertion souhaite-t-il sortir et rester hors de prison ?

Étape 7 : Les relations conjugale et familiale

Un membre de la famille parle : « *On communiquera ensemble. On se traitera avec respect. On se permettra de ne pas être du même avis.* »

Un membre de la famille parle : « *Il y aura des discussions sur les finances, des discussions à cœur ouvert sur nos attentes et on se dira qu'on est ensemble dans tout ça. Si tu choisis de ne pas faire ce qu'on a dit qu'on ferait, alors...* »

Un membre de la famille parle : « *On devra travailler à la relation chaque jour. Il faudra du counseling. On devra s'entendre sur les approches parentales. La compréhension et la communication sont la clef de la réussite.* »

Durant la réinsertion sociale, les liens familiaux se resserrent ou se relâchent. La réinsertion sociale sert de mise à l'épreuve des relations familiales et les problèmes conjugaux et familiaux varieront d'une famille à une autre. Les problèmes d'un conjoint ou d'une conjointe en réinsertion différeront de ceux d'un fils ou d'une fille en réinsertion, ou d'un membre de famille plus âgé qui sera remis en liberté, et ainsi de suite.

La réinsertion risque de faire monter à la surface les difficultés interpersonnelles de la famille. Cela inclut la manière dont les désaccords et les situations conflictuelles sont réglés, les inquiétudes par rapport à la violence passée ou future au sein de la famille, les règles à respecter pour vivre en famille, toute la gamme des relations humaines.

Parfois, cela inclut les enfants et les rôles de père ou de mère. Les visites en prison et les visites familiales privées auront soutenu la relation enfant-parent, mais jouer son rôle de parent à chaque heure du jour et de la nuit peut entraîner des exigences bien différentes.

Cela peut inclure une tentative pour regagner la garde des enfants ou le droit de visite des enfants. Les inquiétudes déjà présentes lors de l'incarcération risquent de s'aggraver au cours de la réinsertion sociale.

Les problèmes conjugaux et familiaux peuvent dépendre également du moment où la relation a commencé. Dans le cas d'une famille au sein de laquelle la relation existait avant l'incarcération, la réinsertion sociale sera différente de celle dans laquelle la relation de couple ou parentale a commencé durant l'incarcération. Les couples qui se sont formés durant l'incarcération se retrouvent dans la situation particulière de n'avoir jamais vécu ensemble. Tout est nouveau.

Les changements que les membres de la famille sont appelés à vivre sont les suivants :

- Les routines de la famille seront modifiées, même éprouvées, quand un nouveau membre s'ajoutera.
- Tout le monde risque de se sentir dépassé par la répartition des tâches familiales, l'utilisation de l'espace, l'heure des repas, et ainsi de suite.
- Certaines personnes remises en liberté tiennent à garder la lumière de la chambre à coucher allumée ou la porte de la chambre fermée ou verrouillée quand elles dorment.

- Certaines personnes n'ouvriront pas la porte du frigo sans en demander la permission.
- Certaines familles sont angoissées parce que leur proche en réinsertion souhaite passer TOUT son temps avec elles.
- Au début, les familles vivent avec la crainte de voir son proche retomber dans le crime et de le perdre de nouveau.

Voici quelques suggestions utiles :

- Parlez-vous et écoutez-vous attentivement les uns les autres pour résoudre les problèmes. Discutez de vos craintes directement.
- Respectez et comprenez chaque personne ayant part à la relation – chacune vit une période d'adaptation. Montrez-vous ouvert et essayez de comprendre ce que chaque personne fait pour que la relation fonctionne.
- Prenez du temps en famille. Il faut du temps, de la patience, de la sensibilité et de l'engagement pour surmonter les changements qui accompagnent le retour à la vie sous le même toit.
- Demandez l'aide d'une organisation, d'un service de counseling, d'un aumônier ou d'un membre du clergé, de toute personne capable de vous fournir un soutien conjugal ou parental.
- Considérez la possibilité d'avoir recours à un système formel de prise de décisions en famille pour le processus de réinsertion sociale.

Un membre de la famille parle : « Ce n'était plus pareil quand tu n'étais plus là. Tu dois tenir compte du fait que, pendant que tu étais en prison, notre vie a dû continuer et que la dynamique dans la famille a changé. »

Les débuts d'une réinsertion peuvent ressembler à une lune de miel, romantique et pleine de rêves, mais bientôt le travail acharné devra commencer.

Questions à poser – Les relations conjugale et familiale

Les questions suivantes vous permettront d'évaluer la dimension des relations conjugale et familiale durant l'élaboration en famille de votre plan de réinsertion.

Fait-on preuve d'aptitude à bien communiquer durant les discussions ?

Les désaccords ont-ils tendance à rester irrésolus ?

Les discussions s'enflamment-elles souvent, et sont-elles parsemées de jurons et de paroles offensantes ?

Y a-t-il des questions qu'on évite, qui sont tabou et qu'on n'aborde pas ?

Par le passé, les désaccords se sont-ils terminés par des bousculades, des gifles, des coups de pied, des coups de poing, des étranglements, le tirage d'objets ou un contact sexuel forcé ?

Y a-t-il un équilibre entre le travail, les temps de repos et les temps en famille ?

D'autres membres de la famille sont-ils en violation de la loi ?

Est-ce que l'alcoolisme ou la toxicomanie est la cause des problèmes familiaux ou conjugaux ?

La relation de couple a-t-elle commencé durant l'incarcération ?

La relation parentale a-t-elle commencé durant l'incarcération ?

Le fait d'assumer le rôle de parent pose-t-il un problème ?

Faites-vous face à des problèmes liés à la garde des enfants et au droit de visite ?

La famille a-t-elle déjà fait l'objet d'une évaluation par un professionnel en raison d'un problème d'ordre familial ?

Un membre de la famille a-t-il été la victime de l'infraction commise ?

Étape 8 : La feuille de travail du plan de réinsertion sociale

ATTENTION !!!

**Si vous ne vous entendez pas du tout en faisant l'exercice suivant,
ARRÊTEZ.**

Parlez de ce qui est à la source de votre désaccord.

**Si votre désaccord se change en querelle,
ARRÊTEZ.**

Recherchez un facilitateur pour vous aider à élaborer en famille votre plan de réinsertion.

A. La préparation

Il arrive parfois que la meilleure préparation consiste à décider de ne rien faire pour le moment. Relisez la mise en garde ci-dessus.

Si vous décidez d'aller de l'avant, faites alors plusieurs copies des pages suivantes. Chaque personne et chaque question exigeront une feuille séparée.

B. Le remue-méninges

Dressez individuellement sur une feuille séparée la liste des questions que vous pensez que la famille doit régler pour assurer la réussite de la réinsertion dans la famille et la collectivité. Ne vous laissez pas limiter par les chiffres ci-dessous. Ajoutez-en si vous le devez :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____

C. Les sept (7) facteurs

Passez en revue votre liste de remue-méninges et notez les questions ou les sujets du point « B » qui correspondent à chacun des sept (7) facteurs influençant la réinsertion. Il se peut que vous deviez relire la description des différents facteurs.

- Les fréquentations et les interactions sociales
- L'emploi
- L'alcoolisme et la toxicomanie
- L'orientation personnelle et affective
- L'attitude
- Le comportement dans la collectivité
- Les relations conjugale et familiale

D. La mise en commun

1. Échangez vos listes les uns avec les autres et comparez-les entre elles.
2. Passez votre liste en revue et inscrivez un « A » à côté des éléments qui sont les mêmes que pour un autre membre de la famille.
3. Inscrivez un « B » à côté des éléments qui n'apparaissent que sur la liste d'une seule personne.
4. Inscrivez un « C » à côté des éléments conflictuels – une personne a un élément sur sa liste, alors qu'un autre a l'élément contraire sur la sienne. Par exemple, une personne peut écrire : « Durant la réinsertion sociale, nous devons rencontrer régulièrement le conseiller d'un organisme communautaire », alors qu'une autre écrira : « Durant la réinsertion sociale, nous réglerons tout nous-mêmes. Personne n'a à se mêler de nos affaires. »
5. Choisissez un élément de la liste des « A », c'est-à-dire un point qui est identique (ou presque identique) sur chaque liste. Convenez de discuter de cette dimension de la réinsertion. Étant donné que le point figure sur chacune de vos listes, il se peut qu'il vous soit plus facile d'élaborer un plan pour ce point. Certaines familles trouvent qu'il vaut mieux s'exercer d'abord avec un point qui n'est pas chargé d'émotions. La pratique servira à faciliter la discussion de questions qui risquent d'être plus difficiles à aborder.

Si vous n'avez pas d'élément « A » sur lequel vous êtes d'accord, alors choisissez un élément « B » parmi un des éléments de vos listes. Pour cette première tentative, ne choisissez pas un élément « B » qui est chargé d'émotions ou qui sera difficile à aborder pour l'instant.

F. Le plan

Afin de créer un plan efficace, discutez des quatre questions suivantes, et ce pour chaque sujet abordé. Lorsque vous serez prêt, inscrivez vos commentaires dans les espaces ci-dessous. Soyez précis. Le fait de mettre quelque chose par écrit vous permettra d'y revenir plus tard :

1. Ce que le proche en réinsertion est prêt à faire :

2. Ce que nous avons convenu de faire en famille :

3. Les sources de soutien communautaire avec lesquelles nous sommes prêts à travailler :

4. Ce que nous sommes prêts à faire en cas de début de rechute :

G. L'étape suivante

Une fois que vous aurez réussi à vous créer un plan de réinsertion par rapport au point débattu, passez à un autre point de vos listes de remue-méninges. De nouveau, recherchez un point qui est identique ou presque identique à celui d'une autre liste.

Après vous y être exercés, vous souhaitez peut-être travailler à d'autres questions importantes qui risquent d'être plus chargées d'émotions ou de poser un problème à un des membres de la famille. Ici encore, n'hésitez pas à demander de l'aide et à avoir recours aux services d'un facilitateur.

Conclusion

L'incarcération affecte gravement la vie familiale. L'approche suggérée dans la trousse favorisera la guérison qui doit avoir lieu. Elle procure à la famille l'occasion de se créer un plan de réinsertion sociale. Le plan est un outil dont se servir. On pourra le consulter lorsque les choses se corseront durant la réinsertion sociale.

Pour qu'une réinsertion réussisse, il faut également que la collectivité comprenne les défis que doivent relever la personne qui sort de prison et sa famille. On ne pourra renforcer et sécuriser les collectivités qu'à l'aide d'un partenariat solide entre toutes les parties touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale.

Un membre de la famille parle : « *Nous valons tous les efforts nécessaires pour relever les défis qui nous attendent.* »